

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 COUPES DE FRANCE MIX NATIONAUX



MOTO-CLUB : ST AIGNAN-LE-JAILLARD

E-MAIL : mcstaignan@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 06 48 00 89 43

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Denis DION

N° D'ÉPREUVE FFM : 225

DATE : 31 MAI 2026

LIEU : ST AIGNAN-LE-JAILLARD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Alain BELLANGER	Licence : 3385
Délégué FFM	Patrick MALRIC	Licence : 016304
Membre du Jury	Isabelle TEINTURIER	Licence : 229910
Membre du Jury	Claude GERAY	Licence : 011388
Commissaire technique responsable	HESS Bertrand	Licence : 328618
Responsable du chronométrage	Ludovic LACLAUTRE	Licence : 353402

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



MOTOCROSS NATIONAL 125



MOTOCROSS NATIONAL 250



MOTOCROSS NATIONAL 450

DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Licence 029982	Patrick MALRIC - Licence 016304	L.QUINCE-LEGER (016304) et B.BLAUDY (069604)
ÂGE MINIMUM	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Yves MBEDE**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche **45500 GIEN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Les Marnières**

Adresse **2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **25**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 09/03/2026

MOTO-CLUB
DE
ST AIGNAN-LE-JAILLARD

VISA DE LA LIGUE

DATE: 11/03/2026

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LIGUE
CENTRE
VAL DE LOIRE

Signature
numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2026.03.11
11:52:40 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 13/03/2026

NUMÉRO: 26/0255

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2026

MX SOLO / SIDECAR / QUAD



DATE: 31 MAI 2026

LIEU: ST AIGNAN-LE-JAILLARD

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	Alain BELLANGER	Licence : 3385
Président du Jury ou Arbitre* -----	Isabelle TEINTURIER	Licence : 229910
Membre du Jury -----	Philippe LAVRAT	Licence : 124927
Membre du Jury -----	Claude GERAY	Licence : 011388
Commissaire technique responsable -	HESS Bertrand	Licence : 328618
Responsable du chronométrage -----	Ludovic LACLAUTRE	Licence : 353402

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Championnat de Ligue Open	13 ans		125 cc à 250 cc 2T 300 cc 2T et + 350 4T et +	MX 2 MX 1
Championnat de Ligue 125 cc	13 ans		125 2T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Yves MBEDE**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche **45500 GIEN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Les Marnières**

Adresse **2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **25**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 09/03/2026

MOTO-CLUB
DE ST AGNAN-LE-JAILLARD

VISA DE LA LIGUE

DATE: 11/03/2026

MOTO LIGUE
FÉDÉRATION FRANÇAISE
CENTRE VAL DE LOIRE

Signature
numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2026.03.11
11:51:47 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 13/03/2026
NUMÉRO: 26/0255

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : ST AIGNAN-LE-JAILLARD

DATE : 30 Mai 2026

LIEU : ST AIGNAN-LE-JAILLARD



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15H00 - 20H00	Contr les administratifs	Toutes	5H00
15H00 - 20H00	Contr les techniques	Toutes	5H00
16H00		Visite du circuit	

MOTO-CLUB: ST AIGNAN-LE-JAILLARD

DATE: 31 Mai 2026

LIEU: ST AIGNAN-LE-JAILLARD

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7H00 - 8H30	Contr les administratifs	Ligue Open et 125 cc	1H30
7H00 - 8H30	Contr les techniques	Ligue Open et 125 cc	1H30
8H00		Briefing commissaires	
8H30 - 8H45	Essais Libres	Ligue Open 1	15 mn
8H50 - 9H05	Essais Libres	Ligue Open 2	15 mn
8H55 - 9H05	Briefing pilotes	Coupe de France 250 cc	10 mn
9H10 - 9H30	Essais Libres	Coupe de France 250 cc	20 mn
9H35 - 9H50	Essais Libres	Ligue 125 cc	15 mn
	Entracte		
10H15 - 10H30	Essais Chronom tr s	Ligue Open 1	15 mn
10H35 - 10H50	Essais Chronom tr s	Ligue Open 2	15 mn
11H00 - 11H05	Test de d parts	Coupe de France 250 cc	5 mn
11H10 - 11H30	Essais Chronom tr s	Coupe de France 250 cc	20 mn
11H35 - 11H50	Essais Chronom tr s	Ligue 125 cc	15 mn
	Repas		
13H40 - 14H00	Manche 1	Ligue Open Confirm s	15 mn + 1T
14H05	Tour de reconnaissance	Coupe de France 250 cc	
14H15 - 14H45	Manche 1	Coupe de France 250 cc	25 mn + 1T
14H50 - 15H15	Manche 1	Ligue Open Experts	20 mn + 1T
15H20 - 15H45	Manche 1	Ligue 125 cc	20 mn + 1T
	Entracte		25 mn
16H10	Tour de reconnaissance	Coupe de France 250 cc	
16H20 - 16H50	Manche 2	Coupe de France 250 cc	25 mn + 1T
17H00 - 17H20	Manche 2	Ligue Open Confirm s	15 mn + 1T
17H25 - 17H35	Remise des Prix	Coupe de France 250 cc	10 mn
17H40 - 18H05	Manche 2	Ligue Open Experts	20 mn + 1T
18H10 - 18H35	Manche 2	Ligue 125 cc	20 mn + 1T
18H50	Remise des Prix	Ligue Open Experts et 125 cc	
20H00	Fin		

MOTO CLUB DE ST AIGNAN-LE-JAILLARD

Circuit de Moto Cross des Marnières

Longueur 1.620 ml Largeur minimum 6,00 ml

LEGENDE

- Passages pour entretien piste et accès secouristes
- Commissaires de piste
- Parc d'attente - Zone de réparation et de panneautage
- Zones interdites au public et aux panneauteurs

